



## Délai vente immobilier

Par **Neitsabes66**, le **09/07/2021** à **06:51**

Bonjour, j'ai signé dans une agence immobilière un compromis de vente pour un garage, pas de crédit, achat cash le 24 décembre 2020. On devait signé chez le notaire le 28 février 2021. A ce jour, 9 juillet 2021, rien n'est fait? Quand je contacte l'agence il me réponde qu'ils n'ont pas de nouvelles du notaire des vendeurs ( bien en indivision) Moi j'ai quand même payé l'acompte demandé, quel est mon recours.

Cordialement

Par **janus2fr**, le **09/07/2021** à **07:19**

Bonjour,

En règle général, c'est le notaire de l'acheteur qui gère la vente, avez-vous votre notaire ?

Par **Neitsabes66**, le **09/07/2021** à **09:57**

Merci pour les réponses, oui j'ai un notaire, et il n'arrive pas plus que le responsable de l'agence chargé de la vente à avoir des nouvelles. La copropriétaire est sous tutelle et c'est son avocate tutrice qui gère avec l'autre copropriétaire qui est sa sœur. Il semblerait que le dossier traîne chez le notaire de l'une des vendeuses, manque des éléments mais moi j'attends depuis décembre, ça fait long. Et là promesse de vente signée à l'agence indiquée une date de signature notaire au 28 février.